



**PRÉSIDENTE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 1504-2017/ARR/DJA**

**du : 31/05/2017**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Directions intéressées	1
Intéressés	2

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chef de service et chefs de service adjoints de la province Sud**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu la délibération n° 8-2017/APS du 17 février 2017 portant organisation de la direction du logement et fixant ses attributions ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2938-2016/ARR/DL du 27 avril 2017 relatif à l'organisation des services de la délégation au logement ;

Vu l'arrêté n° 1477-2017/ARR/DRH/AD du 15 mai 2017 portant nomination par intérim de madame Agnès LETELLIER en qualité de chef de service à la direction du logement de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu l'arrêté n° 1483-2017/ARR/DRH/AD du 11 mai 2017 portant nomination par intérim de madame Chantal BOUYE en qualité de chef de service à la direction du logement de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu le rapport n° 19457-2017/3-ACTS/DJA du 4 mai 2017,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'article 28 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

1°) A l'alinéa 7, les mots : « *chef du service des aides aux personnes* » sont remplacés par les mots : « *chef du service administratif, des finances et de la demande par intérim* » et les mots : « *jusqu'à la nomination en titre du chef du service administratif, des finances et de la demande* » sont ajoutés après le mot : « *Sud* ».

2°) A l'alinéa 13, les mots : « *chef du service de l'accompagnement au logement* » sont remplacés par les mots : « *chef du service de l'accompagnement et des dispositifs par intérim* » et les mots : « *jusqu'à la nomination en titre du chef du service de l'accompagnement et des dispositifs* » sont ajoutés après le mot : « *Sud* ».

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.